



DÉLIBÉRATION N° 34

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

OBJET : Fixation des avantages en nature

| | | | |
|---|----|--------------|----|
| Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration | 11 | Votes pour | 11 |
| Nombre de Membres en exercice | 11 | Votes contre | / |
| Nombre de Membres présents | 9 | Abstentions | / |

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 20 septembre 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 30 septembre 2024, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administrateur excusé: /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 1 OCT. 2024

ARTICLE 2 : L'article précédent n'exclut pas la possibilité de valoriser sur les traitements l'attribution d'un logement de fonction, en adaptant le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature conformément au montant annuel défini par l'URSSAF.

ARTICLE 3 : De prendre acte de la mise à disposition d'outils issus des nouvelles technologies, tels qu'ordinateurs et téléphones portables, en réponse à des besoins professionnels et pour une utilisation strictement liée aux nécessités de service, sans constituer un avantage en nature.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.
Madame le Maire - Présidente,
Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le - 1 OCT. 2024